

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-336-1924 promulguant le décret du 11 octobre 1924 réglementant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à la Côte française des Somalis.

n° 1-336-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 novembre 1924

Numéro JO  
n° 336 du 30/11/1924

Date du numéro  
30 novembre 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 11 octobre 1924, inséré au Journal officiel de la République, du 15 octobre 1924, réglementant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 11 octobre 1924, réglementant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHapon-Baissac.